

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111215-2011_A200-DE
Date de télétransmission : 03/01/2012
Date de réception préfecture : 03/01/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2011_A200

OBJET : Aménagement du territoire - Avenant n°8 à la Délégation de Service Public du réseau de Transport Urbain - Aix en Bus

Le 15 décembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 décembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GARNIER Eliane - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOUIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LARNAUDIE Patricia - LEGIER Michel - LONG Danièle - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - ROUARD Alain - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : LAGIER Robert suppléé par SANTINI Joseph-Marie - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à PIZOT Roger - AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette - BONTHOUX Odile donne pouvoir à JONES Michèle - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRUNET Danièle donne pouvoir à GARÇON Jacques - CHEVALIER Eric donne pouvoir à BERNARD Christine - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DECARA Yannick donne pouvoir à GERACI Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DEVAUX Pierre donne pouvoir à DEVESA Brigitte - DRAOUZIA Dabha donne pouvoir à LARNAUDIE Patricia - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FERAUD Pierre donne pouvoir à AMAROUCHE Annie - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GERARD Jacky donne pouvoir à GARNIER Eliane - GUINDE André donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à DUPERREY Lucien - LICCIA Marcel donne pouvoir à MORBELLI Pascale - LOUIT Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - PAOLI Stéphane donne pouvoir à PIERRON Liliane - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Claude - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à GALLESE Alexandre - ROUGIER Jacques donne pouvoir à CURINIER Erick - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert - SANGLINE Bruno donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude - SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TERME Française donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - VEYRUNES Bernard donne pouvoir à VENEL Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CASSAN René - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - MATAS Henri - MOHAMMEDI Amaria - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - POTIE François - ROUSSEL Jacques - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2011

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du Territoire / Déplacements, Transports et Infrastructures

Objet : Avenant n°8 à la Délégation de Service Public du réseau de Transport Urbain – Aix en Bus.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'actuelle délégation de service public pour la gestion du réseau de transport urbain Aix-en-Bus arrive à son terme le 31 décembre 2011.

Depuis 1999, 7 avenants ont été nécessaires pour faire évoluer ce contrat.

Il convient aujourd'hui de prendre en compte les augmentations de l'offre que la CPA a demandées à son délégataire, ainsi que les incidences de la mise en place de la billettique depuis mai 2010.

Exposé des motifs :

Par convention de Délégation de Service Public en date du 28 juin 1999, prenant effet au 1^{er} juillet 1999 et arrivant à expiration le 30 juin 2011, la Ville d'Aix en Provence a confié au Délégataire la gestion du réseau de transports publics urbains « Aix en Bus » dans le cadre d'un contrat à contribution financière forfaitaire.

Cette convention a été transférée le 1^{er} janvier 2001 à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, Autorité Organisatrice des transports urbains sur son territoire, en application de l'article L.5211-5 III du Code général des collectivités territoriales, en raison de la transformation, à cette date, de la Communauté des Communes du Pays d'Aix en Provence en Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

Plusieurs avenants ont été pris afin d'adapter la convention aux évolutions intervenues dans le domaine des transports.

Rappel :

L'avenant n°1 à cette Délégation de Service Public, approuvé lors du Conseil de Communauté du 17 décembre 2004, a porté sur la renégociation à la baisse de la convention initiale, sans remettre en cause l'équilibre financier de ladite convention ;

L'avenant n°2, approuvé lors du Conseil de Communauté du 6 avril 2006, a validé le nouvel engagement de recettes du délégataire pour la période 2006-2008, la prise en compte de services supplémentaires demandés par la C.P.A. et la fixation des compensations tarifaires pour la période 2005-2008 ;

L'avenant n°3, approuvé lors du Conseil de Communauté du 20 juin 2007, portait sur les modifications suivantes : développements des services de transport public, contributions forfaitaires versées par la C.P.A. au délégataire pour les années 2006, 2007 et 2008, nouveau mode de calcul des dépenses en cas de modification des services, mise en accessibilité, pour les personnes à mobilité réduite de 22 autobus et enregistrement d'un certain nombre d'engagements nouveaux pris par le délégataire ;

L'avenant n°4, approuvé lors du Conseil de Communauté du 24 octobre 2008, a entériné l'amélioration de la desserte (du plateau de Puyricard, du centre ville d'Aix en Provence, des parc relais « Hauts de Brunet » et « Krypton » par la ligne 9), ainsi que les baisses tarifaires (abonnement Class bus, réduction familles nombreuses...) et les contributions forfaitaires versées par la C.P.A. au délégataire pour les années 2008, 2009 et 2010 ;

L'avenant n°5, approuvé lors du Conseil de Communauté du 24 juin 2010, avait pour objet de renforcer la concurrence nécessaire au renouvellement du contrat de délégation (mise à disposition des dépôts existants en attente de la construction d'un ou plusieurs dépôts) ;

L'Avenant n°6, approuvé lors du Conseil de Communauté du 10 novembre 2010, a porté notamment sur les augmentations de l'offre de services, la baisse de tarifs et l'augmentation de l'engagement de recette du délégataire.

L'Avenant n°7, approuvé lors du Conseil de Communauté du 10 décembre 2010, a, quant à lui, prolongé la Convention de DSP au 31 décembre 2011.

Il convient à présent d'approuver dans l'avenant n°8, les nouvelles dispositions intervenues dans le cadre des modifications que l'autorité délégante peut apporter à la Convention de Délégation de Service Public, il s'agit des dispositions suivantes :

- Augmentation de l'offre de service
- Mise en place de la billettique.

1 - Les augmentations d'offre de service décomposées de la façon suivante :

- modifications permanentes concernant la pérennisation de l'ensemble des évolutions de services mises en place à titre expérimental pour un montant de 138 592,85 € HT, soit en valeur 2ème trimestre 2011 : 202 344 € HT.
- modifications mises en place à titre expérimental sur les lignes 3, 15, 16, 17, 20, 21, 22, mini 3, navettes marchés Encagnane et Puyricard pour un montant total de 453 671,30 € HT , soit en valeur 2ème trimestre 2011 : 662 360 € HT.
- évolution des services ponctuels : festival d'Art Lyrique, fêtes de Noël, fête de la Musique, Carnaval, manifestations diverses pour un montant de 69 633,91 € HT, soit en valeur 2ème trimestre 2011 : 101 666 € HT.

L'incidence financière pour l'évolution de l'offre de service s'élève à 966 370 € HT.

2 – Mise en place de la billettique et lancement du Pass Provence en mai 2010 qui se décompose de la façon suivante :

- Campagne de promotion prenant en compte les agents d'accompagnement, les supports de communication, les encarts dans les médias et dans la presse pour un montant total de 86 398,14 € HT (valeur 2^{ème} trimestre 2011),
- Les coûts liés à l'adaptation des véhicules afin de recevoir les équipements billettiques pour un montant de 15 000 € HT, soit en valeur 2ème trimestre 2011 : 21 900 € HT.

- Les coûts liés à la formation du personnel, concernant l'utilisation des équipements billettiques pour un montant de 16 480 € HT, soit en valeur 2ème trimestre 2011 : 24 061 € HT.
- Les surcoûts liés à l'édition de billetterie magnétique et sans contact pour un montant de 12 500 € HT, soit en valeur 2ème trimestre 2011 : 18 250 € HT.
- Les coûts liés à l'assistance externe et l'embauche d'un administrateur billettique pour un montant de 65 000 € HT, soit en valeur 2ème trimestre 2011 : 94 900 € HT.

L'incidence financière pour la mise en place de la billettique s'élève à 245 509 € HT.

Au total, l'incidence financière de l'avenant n°8 se monte à (en valeur 2ème trimestre 2011) :

Evolutions de l'offre	966 370 € HT
Coûts générés par la billettique	245 509 € HT
Soit un total de	1 211 879 € HT

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6 et suivants ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 2 décembre 2011 ;

VU l'avis de la Commission Transports en date du 15 novembre 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant n°8 à la Délégation de Service Public « Aix-en-Bus »
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°8.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX

AVENANT N°8

**A LA CONVENTION DE DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC AVEC
CONTRIBUTION FORFAITAIRE POUR
L'EXPLOITATION DU RESEAU DE
TRANSPORT PUBLIC
« AIX EN BUS »**

Entre :

La **Communauté d'agglomération du Pays d'Aix** (CPA), Autorité Organisatrice du service public de transports urbains, dont le siège est situé Hôtel de Boadès - 8 place Jeanne d'Arc - CS 40868 - 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini, dûment habilité par délibération n° du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2011,

Ci-après désignée " l'Autorité Organisatrice "

D'une part,

Et

Le Groupement composé des entreprises :

Autobus Aixois, SARL au capital de 770 000 euros, dont le siège social est à Clos Piervil - Chemin du Viaduc - Pont de l'Arc - 13090 Aix-en-Provence, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le n°B 321 457 574,

Mandataire,

Régie Départementale des Transports des Bouches du Rhône (RDT13), Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial dont le siège social est 2 rue Ernest Prados - Pont de l'Arc - 13090 Aix-en-Provence, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le n°B 068 801 646,

Représenté par Monsieur Alain COULON, gérant de la SARL Autobus Aixois, agissant au nom et pour le compte du groupement délégataire,

Ci-après désigné " le Délégataire "

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OFFRE DE SERVICES

Depuis l'avenant n°7 qui définissait la dépense forfaitaire du réseau Aix en Bus pour l'année 2011 sur la base du réseau au 22 novembre 2010 (hors suppléments ponctuels ou mis en place à titre expérimental), l'offre de service proposée à la clientèle a évolué.

article 1.1 : Modifications permanentes

Au 1er novembre 2011, les modifications de l'offre de service mises en place à titre expérimental sont pérennisées et intègrent l'offre de service permanente du réseau Aix en Bus.

Ces modifications d'offre sont précisées en annexe A.

Elles conduisent à une production kilométrique annuelle forfaitaire pour l'ensemble du réseau Aix en Bus de :

	Réseau au 1er novembre 2011
Kilométrage annuel total en ligne (1)	5 134 315
Kilométrage annuel total H.L.P. inclus (1)	5 623 843

(1) hors services supplémentaires ponctuels ou mis en place à titre expérimental

Ces évolutions des services engendrent une augmentation de la dépense forfaitaire (annexe B) de :

Augmentation de la dépense forfaitaire (Df) (1)(2)	
Base annuelle	+ 758 173,77 EUR H.T.
Pour 2011 (à compter du 1 ^{er} novembre 2011)	+ 138 592,85 EUR H.T.

(1) par rapport à l'avenant n°7 (2) valeur au 01/01/99

article 1.2 : Modifications mises en place à titre expérimental

L'Autorité Organisatrice a souhaité en 2011 pour le développement de son réseau de transport l'instauration de périodes expérimentales.

Ces services mis en place à titre expérimental concernent les dessertes suivantes du réseau Aix en Bus (situation au 1^{er} novembre 2011) :

- ligne 22
 - 4ème phase du 01/01/11 au 04/09/11
 - 5ème phase du 05/09/11 au 31/10/11
- ligne 21
 - du 01/01/11 au 04/09/11
- lignes 20/21
 - du 05/09/11 au 31/10/11
- ligne Mini3
 - 3ème phase du 01/01/11 au 30/04/11
 - 4ème phase du 02/05/11 au 31/10/11
- navette Marché Encagnane
 - 3ème phase du 01/01/11 au 31/10/11
- navette Marché Puyricard
 - 3ème phase du 01/01/11 au 31/10/11
- ligne 15
 - du 03/01/11 au 31/10/11
- ligne 16
 - du 03/01/11 au 31/10/11
- ligne 17
 - du 03/01/11 au 31/10/11
- ligne 3
 - du 26/09/11 au 31/10/11

Ces dessertes mises en place à titre expérimental génèrent en 2011 une dépense forfaitaire supplémentaire (valeur au 01/01/99 - cf annexe C) de :

Année 2011 : 453 671,30 EUR H.T.

article 1.3 : Services ponctuels

L'Autorité Organisatrice a demandé au Délégué la réalisation de prestations ponctuelles de transport.

Pour l'année 2011, l'ensemble de ces prestations est précisé en annexe D (état au 1^{er} novembre 2011).

Elles représentent une dépense forfaitaire supplémentaire (valeur au 01/01/99 – situation au 1^{er} novembre 2011) de :

Année 2011 : 69 633,91 EUR H.T.

article 1.4 : Dépense forfaitaire (DF)

La prise en compte des modifications de service visées aux articles 1.1, 1.2 et 1.3 supra, conduit à une dépense forfaitaire (DF) du réseau Aix en Bus pour l'année 2011 de :

		années 2011 (1)
Rappel avenant 7		17 580 178,00
Modifications avenant 8	modifications permanentes de l'offre de service	+ 138 592,85
	modifications de l'offre (périodes expérimentales)	+ 453 671,30
	services ponctuels	+ 69 633,91
Avenant 8		18 242 076,06

(1) : Euros HT valeur 01/01/99

ARTICLE 2 : BILLETTIQUE

Le 17 mai 2010, l'Autorité Organisatrice a décidé de renouveler intégralement l'équipement en matériel de billetterie et de validation des titres de transport du réseau urbain Aix en Bus pour le remplacer par un nouveau système de billettique mixte acceptant les cartes magnétiques et les cartes à puce sans contact.

Ce nouveau système s'inscrit dans la politique de développement des transports sur le territoire et sera à terme inter opérable avec les autres réseaux urbains et interurbains du territoire et du département qui en seront équipés, autorisant à l'avenir le développement de titres multimodaux entre Autorités Organisatrices.

L'Autorité Organisatrice a ainsi mis à disposition du Déléataire les matériels, logiciels, et moyens de communication nécessaires, pour équiper les véhicules, les dépôts et les points de ventes du réseau.

2.1. Pré-Equipement des véhicules pour accueillir le matériel embarqué

Les véhicules du réseau Aix en Bus ont été adaptés afin d'accueillir un pupitre et un, deux ou trois valideurs selon le type de véhicule. Pour cela, des travaux de pré-équipement des véhicules ont été réalisés par le Délégué. Le détail des pré-équipements est précisé ci-après :

Type véh.	Nb / parc	Nb valideurs / véh.	Remarques pupitre	Remarques valideurs
AGORA	6	2 valideurs	RAS	milieu.ok avant: prévoir adaptation
				montée: soit rajouter barre soit à la place de l'ancien composeur
CYTIOS	12	1 valideur	RAS	avant: ajouter une barre + adaptation
R 312	4	2 valideurs	RAS	milieu.ok avant: ajouter une barre + adaptation
GX 107	10	2 valideurs	RAS	milieu.ok avant: ajouter une barre + adaptation
GX 117	2	2 valideurs	RAS	milieu.ok avant: ajouter une barre + adaptation
				avant: ajouter une barre
GX 327	30	3 valideurs	Adaptation mobilier	montée - milieu - arrière : RAS
GX 317	22	3 valideurs	Adaptation mobilier	montée - milieu - arrière : RAS
CITARO	14	3 valideurs	Adaptation mobilier	montée - milieu - arrière : RAS
SETRA 315NF	2	2 valideurs	Adaptation mobilier	avant: ajouter une barre milieu: ajouter une barre
SETRA 215SL	3	2 valideurs	Adaptation mobilier	montée - milieu : RAS
GX 127	10	2 valideurs	Adaptation mobilier	milieu - arrière : RAS
CITY R	11	1 valideur	RAS	montée : RAS
413 D	3	1 valideur	RAS	avant : RAS
URBOX	1	1 valideur	RAS	montée : RAS

Le coût de ces pré-équipements pris en charge par l'Autorité Organisatrice s'élève à 15 000 € HT (valeur 01/01/1999).

2.2. Equipement des dépôts

Des espaces ont été adaptés dans les dépôts d'Aix en Provence et de Venelles par le Délégué afin d'héberger les matériels informatiques nécessaires au fonctionnement du système.

Les coûts de ces adaptations s'élèvent à 1374 € HT (valeur mars 2010), dépenses prises en charge par le Délégué.

2.3. Titres de transport et consommables

Le Délégué est chargé de la gestion de la nouvelle billetterie - cartes magnétiques et cartes à puce sans contact, étuis - et des consommables associés pour le fonctionnement des TPV et TPVS.

Les surcoûts de billetterie pris en charge par l'Autorité Organisatrice s'élèvent à :
12 500 € HT (valeur 01/01/1999).

2.4. Formation à l'utilisation du système

L'ensemble du personnel du Délégué a été formé à l'utilisation du nouveau système billettique. Les personnels de conduite et hôtesses d'accueil ont chacun suivi 3 heures de formation, générant des heures supplémentaires.

Les coûts générés par ces formations prises en charge par l'Autorité Organisatrice s'élèvent à 16 480 € HT (valeur au 01/01/99).

	Nombre de personnels formés	Taux horaire (valeur 01/01/99)	Coût total HT (valeur 01/01/99)
Conducteurs	239 Autobus Aixois	19,358 € HT /h	13 879 € HT
	35 RDT 13	22,887 € HT /h	2 403 € HT
Hôtesses	4 hôtesses	16,50 €	198 € HT
TOTAL			16 480 € HT

2.5. Assistance externe et Administrateur Billettique

Afin d'accompagner le projet de mise en place du nouveau système billettique, le délégataire a dû faire appel à l'assistance externe d'une entreprise spécialisée.

En outre, afin de garantir la fiabilité du nouveau système, le Délégataire a recruté un administrateur billettique pour assurer les missions suivantes :

- Suivi du matériel embarqué dans les véhicules (valideurs, pupitres, etc)
- Suivi du matériel des dépositaires et du point accueil et des portables de contrôle (TPV, TPVS, Portables)
- Suivi du bon fonctionnement du système : déchargement des données, gestion et suivi du bon fonctionnement des transmissions quotidiennes des données
- Communication des données Hastus au gestionnaire du système
- Suivi des incidents et dysfonctionnements du système, suivi des réclamations clientèle (cartes à puces défailtantes, problème de validation des titres...)
- Interlocuteur privilégié du gestionnaire : échanges réguliers avec ERG et CITYWAY, tableaux de bord...

Pour ce faire, le coût de l'administrateur Billettique et de l'assistance externe s'élève depuis la mise en place du nouveau système billettique et jusqu'à la fin de la DSP à 65 000 €HT (valeur 01/01/1999).

2.6. Campagne de Lancement du Pass Provence – mai 2010

Une grande campagne de lancement du Pass Provence a accompagné la mise en place du nouveau système Billettique.

Le coût de cette campagne de lancement est pris en charge par la Communauté du Pays d'Aix et s'élève à 86 398 € HT (valeur 2011).

Campagne de lancement du Pass Provence – mai 2010

Agents d'accompagnement terrain Pass Provence : accueil, information, échange de titres aux arrêts et dans les bus	51 533,72
Supports communication et information Pass Provence : affiches, voussoirs tarifs, voussoirs règlement, PLV valideurs, adhésifs valideurs, infos aux arrêts, guide tarifaire, signalétique, Point Accueil...	11 355,85
Rédition du plan de réseau avec mise à jour de la tarification Pass Provence	1 250,10
Information clientèle sur l'échange des anciens titres (bus, arrêts, Point Accueil et points d'information réseau)	2 010,17
Equipement minibus info Pass Provence et matériel pré-accueil Billettique	2 910,00
Bulles Billy « je monte, je valide » sur l'ensemble des bus du réseau	4 125,00
Réalisation d'un clip « Pass Provence » pour sites web Aix en Bus et CPA	400,00
Boites bonbons clic clac « I love Pass Provence »	1 940,00
Ramasse monnaie dépositaires Pass Provence	568,00
Encarts presse La Provence, Femina et laprovence.com	6 835,00
Encarts presse Metro	1 071,00
Campagne radio Virgin radio et RFM	2 140,00
Smart Box jeu antenne Virgin Radio	258,70
TOTAL LANCEMENT BILLETTIQUE	86 398,14

2.7 Récapitulatif des coûts

	Coût total en € HT (valeur 01/01/99)
Pré-équipement véhicules	15 000 € HT
Surcoût Billetterie	12 500 € HT
Formation	16 480 € HT
Assistance externe et Administrateur Billettique	65 000 € HT
Coût total (valeur 01/01/99)	108 980 € HT

	Coût total en € HT (Valeur 2011)
Campagne de lancement	86 398,14 € HT

2.8 – Inventaire des biens

Le détail des équipements billettiques mis à disposition par l'Autorité Organisatrice est précisé dans l'inventaire A modifié en conséquence (annexe E du présent avenant).

Fait à Aix en Provence, en 5 exemplaires originaux, le [...]

Pour l'Autorité Organisatrice,
Le Président,
Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Pour le Délégué
Le Représentant du Mandataire,
Gérant des Autobus Aixois
Monsieur Alain COULON

ANNEXES

Annexe A au présent avenant n° 8

Modifications permanentes de l'offre de service du réseau Aix en Bus au 1er novembre 2011.

Annexe B au présent avenant n° 8

Unités d'œuvre et dépenses forfaitaires générées par les évolutions permanentes de l'offre de service.

Annexe C au présent avenant n° 8

Unités d'œuvre et dépenses forfaitaires générées par les services mis en œuvre à titre expérimental.

Annexe D au présent avenant n° 8

Services ponctuels.

ANNEXE A

Modifications permanentes de l'offre de service du réseau Aix en Bus au 1^{er} novembre 2011 (pérennisation de l'ensemble des évolutions de service mises en place à titre expérimental) :

Lignes 20/21/22	Nouvelle offre pour la desserte de Puyricard.
Ligne Mini 3	Nouvelle configuration de la ligne pour desservir le parc-relais "Route des Alpes".
Navette Marché Encagnane	Navette Capus/Corsy/Encagnane les lundis, mercredis et vendredis, jours de marché à Encagnane (3A/R le matin).
Navette Marché Puyricard	Navette sur le plateau de Puyricard les vendredis, jours de marché (2 circuits ; 4 départs le matin sur chaque circuit).
Ligne 15	Renforcement de la desserte du Pôle d'Activités avec : <ul style="list-style-type: none">- des départs supplémentaires depuis « La Mayanelle » vers le « Pôle d'Activités » tôt le matin.- des dessertes internes au Pôle d'Activités supplémentaires le midi.
Ligne 16	Modification de la ligne pour la desserte de l'ENSOSP.
Ligne 17	Renfort le midi des liaisons entre l'arrêt "Pléiades" et le Pôle d'Activités.
Ligne 3	Augmentation du nombre de prolongements de la ligne à Palette le soir.

Annexe B Unités d'œuvre et dépenses forfaitaires générées par les évolutions permanentes de l'offre de service à compter du 1er novembre 2011

base annuelle

Ligne/service	km comm	km h/p	km totaux	Frais kilométriques	Heures	Frais Personnel de conduite	Matériel roulant	Total frais variables	Frais généraux	Dépense forfaitaire annuelle
ligne 22	62 608,85	2 378,00	64 986,85	26 969,54	3 215,22	62 240,23	12 046,09	101 255,86	15 188,38	116 444,24
lignes 20/21	57 573,23	- 817,57	56 755,66	35 631,84	6 994,30	135 395,64	26 880,64	197 908,12	29 686,22	227 594,34
ligne Mini3	74 625,73	7 007,28	81 633,01	38 204,25	9 717,12	188 104,01	29 841,36	256 149,62	38 422,44	294 572,06
Navette Marché Encagnane	2 601,00	2 142,00	4 743,00	1 968,35	584,12	11 307,39	-	13 275,74	1 991,36	15 267,10
Navette Marché Puyricard	4 000,00	750,00	4 750,00	1 971,25	280,72	5 434,18	-	7 405,43	1 110,81	8 516,24
ligne 15	25 007,08	15 110,20	40 117,28	27 721,04	1 845,41	42 235,90	-	69 956,94	10 493,54	80 450,48
ligne 16	11 746,80	-	11 746,80	8 117,04	-	-	-	8 117,04	1 217,56	9 334,60
ligne 17	1 100,20	-	1 100,20	760,24	-	-	-	760,24	114,04	874,28
ligne 3	2 561,51	728,42	3 289,93	2 273,34	112,57	2 179,21	-	4 452,55	667,88	5 120,43
Total	241 824,39	27 298,33	269 122,72	143 616,89	22 749,46	446 896,56	68 768,09	659 281,54	98 892,23	758 173,77

Unités d'œuvre et dépenses forfaitaires générées par les services mis en œuvre à titre expérimental - Année 2011 (situation au 1er novembre 2011)

ligne/service	période	km comm	km hlp	km totaux	Frais kilométriques	Heures	Frais Personnel de conduite	Matériel roulant	Total frais variables	Frais généraux	Dépense forfaitaire période expérimentale
ligne 22	Phase 4 01/01-04/09/2011	31 927,80	1 473,20	33 401,00	20 708,62	2 079,24	40 250,01	15 038,95	75 997,58	11 399,64	87 397,22
ligne 22	Phase 5 05/09 au 31/10/2011	12 521,77	475,60	12 997,37	5 393,91	643,04	12 448,05	2 409,22	20 251,18	3 037,68	23 288,86
ligne 21	01/01 au 04/09/2011	1 129,68	421,20	1 550,88	1 071,66	131,00	2 535,98	-	3 607,64	541,15	4 148,79
lignes 20/21	05/09 au 31/10/2011	2 174,00	32 563,00	18 637,44	53 555,36	11 145,63	7 791,61	41 120,03	59 735,68	-	-
ligne Mini3	Phase 3 01/01 au 30/04/11	20 500,00	2 700,00	23 200,00	10 857,60	3 124,97	60 493,24	9 829,15	81 179,99	12 177,00	93 356,99
ligne Mini3	Phase 4 02/05 au 31/10/11	37 932,68	3 561,84	41 494,52	19 419,43	4 939,27	95 614,33	15 038,55	130 072,31	19 510,85	149 583,16
Navette Marché Encagnane	Phase 3 01/01 au 31/10/2011	2 167,50	1 785,00	3 952,50	1 640,29	486,77	9 422,83	-	11 063,12	1 659,47	12 722,59
Navette Marché Puyricard	Phase 3 01/01/2011-31/10/2011	3 333,33	625,00	3 958,33	1 642,71	233,93	4 528,48	-	6 171,19	925,68	7 096,87
ligne 15	03/01 au 31/10/2011	20 839,23	12 591,83	33 431,07	23 100,87	1 537,84	35 196,58	-	58 297,45	8 744,62	67 042,07
ligne 16	03/01 au 31/10/2011	9 789,00	-	9 789,00	6 764,20	-	-	-	6 764,20	1 014,63	7 778,83
ligne 17	03/01 au 31/10/2011	916,83	-	916,83	633,53	-	-	-	633,53	95,03	728,56
ligne 3	26/09 au 31-10/2011	263,81	75,02	338,83	234,13	11,59	224,44	-	458,57	68,79	527,36
Total		143 495,64	56 271,69	183 667,77	145 022,31	24 333,30	268 505,55	83 435,90	454 232,44	59 174,54	453 671,30

ANNEXE D

Prestations ponctuelles de transport demandées par l'Autorité Organisatrice au Délégué (valeur au 01/01/99) :

Année 2011 (situation au 01/11/2011)

- Service spécial Carnaval (03/04/11)

Df = 385,65 EUR HT

- Service spécial Fête de la Musique (21/06/11)

Df = 1 214,31 EUR HT

- Festival Instants d'Eté (10, 16 et 17 juillet 2011)

Df = 306,83 EUR HT

- Renforts ligne 17 (26 au 29 juillet 2011)

Df = 521,81 EUR HT

- Navettes Festival Art Lyrique (juin-juillet)

Df = 27 771,56 EUR HT

- Virade de l'Espoir (21/09/11)

Df = 941,57 EUR HT

- Festival de la chanson française (04/10/11 au 08/10/11)

Df = 1 254,62 EUR HT

- Doublages ponctuels Bibémus (janvier à octobre 2011)

Df = 1 116,00 EUR HT

- Services du 26 décembre 2011

Df = 36 121,56 EUR HT

Df total des prestations ponctuelles :

69 633,91 EUR HT (valeur au 01/01/99)

Annexe E

INVENTAIRE A

BIENS MIS A DISPOSITION PAR L'AUTORITE ORGANISATRICE

BILLETTIQUE

- 3 Balises Wifi
- 5 concentrateurs
- 22 portables de contrôle
- 2 PCBI (poste de contrôle billettique) avec 2 imprimantes
- 4 terminaux point de vente avec les périphériques (ordinateurs, afficheurs client, datacard, SWIPE, cibles)
- 35 terminaux point de vente simplifiés
- 318 V 6000 (valideurs)
- 318 supports valideurs
- 136 DC 6000 (pupitres conducteur)
- 136 supports pupitres
- 136 antennes GPS Wifi

OBJET : Aménagement du territoire - Avenant n°8 à la Délégation de Service Public du réseau de Transport Urbain - Aix en Bus

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	134
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68
Pour	134
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

03 JAN. 2012

